

Questions orales

● (1440)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA GUYANE—L'ACCROISSEMENT DE LA VIOLENCE RACIALE ET POLITIQUE**

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il doit se souvenir qu'il y a un an, il a rejeté la recommandation du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, selon laquelle le Canada devrait désavouer publiquement la politique et les pratiques du gouvernement de la Guyane en matière des droits de la personne et réduire l'aide à ce pays.

Étant donné le nombre croissant de Guyanais qui réclament à cor et à cri le droit d'entrer au Canada et, surtout, le nombre croissant de candidats immigrants qui se prétendent réfugiés, le ministre va-t-il condamner la violence politique et raciale croissante du gouvernement Burnham de la Guyane et suspendre toute aide à ce pays jusqu'à ce que le gouvernement accepte de mettre un terme à sa politique d'oppression?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai aucun mal à défendre la cause des droits de la personne en Guyane, comme vient de le faire le député. Nous avons déjà, par le passé, attiré l'attention des autorités guyanaises et nous continuerons de le faire à l'avenir. A l'heure actuelle, nous n'avons pris aucune décision, et je n'en ai pas l'intention, en vue d'interrompre l'aide à ce pays...

M. Stevens: Quelle honte!

M. MacEachen: ... qui fait actuellement partie de la Communauté des Antilles du Commonwealth, à laquelle nous avons porté une attention toute particulière.

LA CONDITION IMPOSÉE AUX IMMIGRANTS GUYANAIS POUR L'OBTENTION D'UN VISA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, qui porte sur le même sujet, s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que la situation des droits de la personne empire rapidement en Guyane, et les grands dangers auxquels s'exposent les requérants à titre de réfugiés, lesquels actuellement ne peuvent faire une demande qu'à partir de leur pays, pour venir au Canada, le ministre va-t-il s'engager à réviser la condition d'obtention de visa imposée cette semaine? Va-t-il également mettre sur pied un programme spécial à l'intention des Guyanais du Canada, comme ceux que nous avons créé auparavant pour les Polonais et, en ce moment, pour les Guatémaltèques? Enfin, peut-il également nous donner l'assurance que pour le moment, aucun Guyanais ne sera renvoyé dans son pays contre son gré?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse à la première partie de la question du député est non. Étant donné que nous venons d'imposer cette condition d'obtention du visa, il n'est pas question pour le moment d'envisager de révision dans ce domaine. Je vais réfléchir attentivement aux autres instances présentées par le député.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE**LES AGISSEMENTS DES FONCTIONNAIRES DE DISTRICT**

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, l'autre jour, le ministre de la Justice m'a informé qu'il n'avait pas entendu dire que des employés de la Commission d'assurance-chômage avaient commis des actes criminels. J'aimerais maintenant que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration me dise si le ministère ou le sous-ministre lui a fait parvenir des rapports faisant état d'actes criminels commis par des employés de la Commission d'assurance-chômage dans plusieurs bureaux à travers le pays.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je regrette, mais je n'ai pas bien saisi les premiers mots de la question du député. Si j'ai bien compris le reste, je réponds que non, du moins jusqu'ici et je n'ai reçu aucune instance verbale non plus à cet effet.

LES INFRACTIONS POSSIBLES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, étant donné qu'on a la triste impression que les fonctionnaires coupables d'abus de confiance ne sont pas du tout traités comme les simples citoyens, le ministre pourrait-il nous signaler le nombre d'infractions criminelles commises par des employés de la Commission d'assurance-chômage et le nombre de poursuites judiciaires auxquelles elles ont donné lieu?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne vois pas au juste où le député veut en venir. Mais pour ce qui est des renseignements que nous avons en main, je les communiquerai certes de la façon appropriée.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**L'EXPORTATION DU CHARBON DU CAP-BRETON**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique et régional. Le ministre sait probablement que la Société de développement du Cap-Breton a mené récemment des négociations avec une aciérie japonaise et la compagnie Brazilian Steel en vue de vendre du charbon canadien à un prix non seulement très inférieur à ce qu'il en coûte pour extraire et livrer le charbon, mais également très inférieur au prix canadien actuel à l'exportation.

Étant donné que cela cause de nouveaux problèmes aux autres sociétés charbonnières canadiennes, je voudrais que le ministre nous dise s'il est au courant de la situation et quelle partie du montant de 134 millions de dollars que l'État a versé à cette société au cours de l'année a servi à obtenir de nouveaux contrats au détriment d'autres compagnies charbonnières.